



## Communiqué de Presse du 4 janvier 2012

MCC/PR  
12/01

### RAPPORT DE L'ASN SUR L'AUDIT POST-FUKUSHIMA

L'ASN a rendu hier son rapport sur les évaluations complémentaires de sûreté effectuées sur les installations nucléaires de base. La CGT a suivi de près ses travaux au travers de sa participation au HCTISN et en donnant son analyse des documents fournis par les entreprises EDF, AREVA et le CEA.

Tout d'abord, nous rappelons l'importance de l'existence et du rôle d'une autorité de sûreté nucléaire indépendante pour cette industrie.

Nous retenons trois conclusions importantes de ce rapport.

Tout d'abord l'Autorité de Sûreté, suite à son analyse, considère que les installations nucléaires françaises présentent un niveau de sûreté suffisant pour que leur exploitation soit poursuivie.

Ensuite, l'affirmation par l'ASN de ce que la CGT défend depuis longtemps : un des piliers de la sûreté repose sur le facteur humain. Il est essentiel, de ce point de vue, d'apporter le plus grand soin aux conditions de travail, à l'organisation du travail et aux effectifs nécessaires. Il va falloir aussi revenir sur les compétences, en particulier leur renouvellement et les formations (ce qui va à l'encontre du plan stratégique présenté par AREVA en décembre de réduction de personnel) et revoir la politique de sous-traitance de manière radicale. La FNME CGT a engagé depuis le mois de juin une campagne afin que toutes les tâches permanentes et les activités importantes pour la sûreté soient réinternalisées et que tous les salariés du secteur bénéficient d'un statut de haut niveau pour leur permettre d'effectuer leur travail dans les meilleures conditions.

Enfin, l'ASN formule une demande d'amélioration des critères de sûreté de ces installations notamment pour faire face à des situations accidentelles graves. L'ASN souligne que la sûreté n'est pas statique, et c'est ce qui fait que le parc nucléaire français doit évoluer en permanence pour permettre une mise à niveau de la sûreté avec les retours d'expérience du parc en exploitation et des accidents survenus dans le monde.

Les demandes d'amélioration formulées par l'ASN doivent être mises en œuvre par les Directions d'entreprises. Aucun errement ou tergiversation ne serait acceptable en la matière. Les moyens humains et financiers doivent être mis en place pour cela.

Des chiffres circulent depuis hier soir. Rappelons que tout chiffre doit être mis en parallèle avec les moyens de production à construire pour remplacer ceux que l'on abandonnerait. Investir plusieurs milliards pour permettre de continuer à utiliser de manière sûre notre parc nucléaire ne diminue pas de manière très significative son caractère compétitif pour produire de l'électricité sans émettre de CO2. Rappelons aussi que l'accident de TMI avait déjà conduit à des modifications importantes sans que cela n'affecte la facture des usagers.

EDF a tout à fait les moyens de réaliser ces investissements sans qu'il y ait de conséquence sur les tarifs des usagers domestiques et industriels, ni de contraintes supplémentaires sur les salariés du nucléaire. Ces investissements s'étaleront sur plusieurs années et peuvent être faits en réalisant des arbitrages différents de ceux actuellement prévus, notamment en se réinterrogeant sur la pertinence de certaines stratégies à l'international.

Par ailleurs, l'ampleur des sommes en jeu souligne la non-pertinence de la loi NOME et des débats stériles qui l'ont accompagnée, puisque celle-ci conduit à un gonflement artificiel des tarifs sans lien avec la réalité des coûts de production.

#### Contacts Presse :

Marie-Claire CAILLETAUD : 06 17 48 44 79  
Laurent LANGLARD : 06 70 30 82 96